

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE

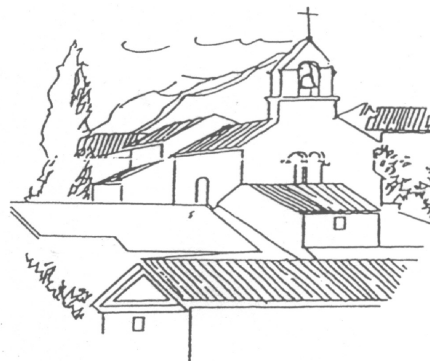
DE

FRANCILLON SUR ROUBION

26400

Tél. & Fax. 04 75 76 02 75

mairie.francillon26@wanadoo.fr



REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 15 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Francillon/Roubion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GAUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/10/2020

Présents : Jean-Michel GAUDET, Michel DAGA, Christophe LEO, Henri ANDRE, Mireille BERGER, Ludovic BRUYERE, Hélène COMBAZ, Florian DESMAREST, Marc NICOL.

Pouvoir : Christian BLACHIER à Jean-Michel GAUDET

Excusé : Adeline PAPILLAT

Secrétaire de séance : Hélène COMBAZ

Nombre de conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Exprimés : 10

N° 2020-06-01 RENOUELEMENT DE LA CCID (Commission communale des impôts directs)

Suite aux renouvellements des conseils municipaux, et conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal comportant 24 propositions, pour faire partie de la Commission communale des impôts directs qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

A partir de cette liste la DDFP désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (communes de moins de 2000 habitants) ces commissaires composeront, avec Le Maire, président de la commission, les membres de la CCID.

Après en avoir délibéré, L'assemblée municipale propose à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme la liste annexée à la présente délibération

N°2020-06-02 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET M49

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'état de produits irrécouvrables transmis par la trésorerie de Crest qui sollicite l'admission en non-valeur pour un montant de 594.10 euros de redevances eau/assainissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget M49 pour un montant de 594.10 euros.

N° 2020-06-03 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX SUR BATIMENT COMMUNAUX

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poser une clim-chauffage en complément du chauffage existant à la salle des fêtes « le Préau » et présente le devis établi par l'entreprise Leo Christophe pour un montant de 4238,04 €HT et de restaurer le lavoir communal et présente le devis de l'entreprise Quinson Rénovation pour un montant de 1655 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département et le SDED pour obtenir un maximum d'aides financières, le solde sera prévu sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser la pose d'une clim-chauffage à la salle des fêtes le préau et la rénovation du lavoir communal et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental et au Syndicat d'Energies de la Drôme.

Cette délibération complète la délibération N° 2020-05-08 du 10/09/2020 visée Préfecture le 14/09/2020.

N° 2020-06-04 CREATION D UN SITE INTERNET

La commission communication, chargé du projet, donne les renseignements pour la mise en place d'un site INTERNET sur la commune de Francillon sur Roubion et les informations à inscrire sur le site Campagnol.fr.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un site INTERNET sur Campagnol.fr et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 2020-06-05 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL POUR LA CREATION D'UN COMPLEXE INTERGENERATIONNEL MULTIACTIVITE ASSOCIATIF EN REHABILITANT UNE ANCIENNE MAISON

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal les travaux concernant la création d'un complexe intergénérationnel multi activité associatif en réhabilitant une ancienne maison et la possibilité de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un complément de subvention à hauteur de 10%.

Monsieur le Maire rappelle le devis estimatif de l'entreprise BATA ingénierie de Labegude de Mazenc concernant la maîtrise d'œuvre et des travaux pour un montant total de 350 000 € HT.

Pour le plan de financement, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de :

- Etat au titre de la DETR et/ou DSIPL à hauteur de 10%
- Conseil Départemental à hauteur de 70% (subvention déjà acquise)
- Emprunt de la Commune à hauteur de de 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le programme de

l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIPL à hauteur de 10% en s'engageant à prendre en charge la part restante, soit 20% du montant total de l'opération en réalisant un emprunt.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNES AU REGISTRE.